



M A I R I E D E
C H A T E L



COMMUNIQUE DE PRESSE

Origine : Mairie de CHATEL

Le 12 septembre 2012, le Maire de Châtel a pris un arrêté rapportant la délégation de fonctions de Monsieur Roger Rubin, 4^{ème} adjoint.

Ce retrait de délégation fait suite à une sérieuse dissension manifestée ouvertement par l'élu depuis plus d'un an notamment sur les projets structurants de la commune (ateliers municipaux et centre aquatique) et à une perte de confiance totale du maire en son adjoint. Malgré son approbation des décisions techniques et budgétaires concernant ces projets de réalisations, Monsieur Roger RUBIN dénonce aujourd'hui les programmes engagés par l'équipe municipale.

Monsieur Roger RUBIN a été averti à plusieurs reprises des conséquences possibles de son opposition aux projets de l'équipe municipale.

Le poste d'adjoint au maire nécessitant une loyauté et une franchise parfaite à l'égard du Maire et du Conseil Municipal, cette décision a fait l'objet d'une information ce 18 septembre 2012 avec la majorité du conseil municipal qui entend poursuivre sa mission dans la sérénité et dans le respect des engagements qui ont été pris devant les concitoyens chatelans.

Le maintien du poste de 4^{ème} adjoint sera décidé à l'occasion d'une prochaine séance et en fonction de la décision des élus.

Par ailleurs, lors de cette même séance, un sujet similaire a été traité concernant le conseiller municipal Monsieur Daniel CRUZ MERMY en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SAEM.

Le Maire a souhaité que le conseil municipal se prononce sur le retrait de sa désignation en tant que représentant de la commune au sein de la Société des Remontées Mécaniques, SAEM Sports et Tourisme.

Cette proposition fait suite à une attitude systématiquement contraire aux intérêts de la commune et à une dissension au sein du conseil municipal à l'initiative de Monsieur CRUZ MERMY. Cette situation nuit à la confiance qui lui a été donnée en début de mandat par le Conseil municipal pour assurer les fonctions de représentant de la commune en tant qu'administrateur de la SAEM et vice président, alors que ce mandat nécessite un accord sur les modalités de bon fonctionnement de l'administration communale et de l'administration de la SAEM.



A ce sujet, il convient de rappeler que Monsieur CRUZ MERMU a fait preuve d'absences de loyauté répétées à l'égard du Maire, du Conseil Municipal et du Président de la SAEM Sports et Tourisme et que, depuis plusieurs mois, la situation se dégrade. Le sujet du Centre aquatique est aujourd'hui un point de différend explicite et source de dissension à l'initiative de Monsieur CRUZ MERMU au sein de l'équipe municipale, ce dernier ayant en effet déposé un recours contre le permis de construire de cet ouvrage devant le tribunal administratif de Grenoble.

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de mettre un terme à sa représentation au sein du conseil d'administration afin de favoriser la bonne administration des affaires communes de la Ville de Châtel et de la SAEM Sports et Tourisme, pour le bien de ladite société, pour l'ambiance de la relation de travail ainsi que pour le respect et la protection de l'intérêt communal. Concernant ces deux personnes, le défaut de loyauté à l'égard de l'équipe municipale s'est encore illustré par une mise en accusation du projet de centre aquatique directement auprès de Monsieur le Préfet de manière non contradictoire et subjective.

En réponse à cette manœuvre, le représentant de l'État a répondu de manière univoque : « *Après analyse financière, la commune de Châtel dispose d'une capacité suffisante pour financer ce centre aquatique malgré un coût élevé... Toutefois la commune de Châtel respectant à ce jour les règles budgétaires, il ne m'appartient pas d'apprécier l'opportunité des dépenses d'investissement engagées par le conseil municipal.* »

Le Maire, Nicolas RUBIN tient à préciser :

« Malgré une patience anormalement longue de ma part face à leur volonté de tuer coûte que coûte le projet du centre aquatique, alors qu'ils ont participé aux étapes successives de son développement, il n'est pas concevable pour moi de diriger une collectivité sereinement quand il est sans cesse nécessaire de surveiller ses arrières avec des personnes qui initialement faisaient partie d'une équipe et qui n'acceptent pas aujourd'hui le choix de la démocratie qui s'est instaurée sur le dossier majeur de notre mandat.

La décision du conseil municipal concernant le centre aquatique ne leur convient pas, raison pour laquelle ils usent de tous les moyens pour tenter de tuer ce dossier. Ce manque de respect à l'égard d'une décision du conseil municipal, les inscrit aujourd'hui au cœur d'une opposition dévoilée à la population.

Loyauté et Franchise étant deux qualités importantes en politique comme dans la vie quotidienne, qualités qu'ils ont bafouées et à plusieurs reprises, j'ai perdu toute confiance en eux, ce qui impose un recentrage de l'équipe. C'est une activité normale pour un chef de file que celle de recentrer une équipe. Mon rôle est de veiller à ce que sur le terrain, il y ait des élus combattifs pour leur commune, ses intérêts et son avenir en respect des choix démocratiques. Je ne connais aucun dirigeant d'entreprise ou d'équipe sportive qui accepterait d'avoir dans son entourage des personnes qui marquent contre leur camp après qu'une décision ait été prise.

J'entends assurer et assumer l'entière responsabilité des missions qui m'ont été confiées jusqu'à la fin du mandat, certainement pas en étant entouré de personnes à qui j'ai confié des délégations et des responsabilités et qui utilisent des méthodes peu conventionnelles, déloyales et contraires aux choix de notre majorité municipale.

N'étant pas à l'origine de cette situation, je suis d'autant plus à l'aise d'y apporter une solution qui je pense, saura dévoiler auprès de la population chatelanne le juste visage d'élus qui ne pouvaient confortablement continuer à se prévaloir d'être membre d'une équipe percevant de surcroît des indemnités, tout en étant ses premiers agresseurs. « On ne peut pas être dedans et dehors à la fois », j'aurais aimé que leur courage les pousse à se détacher eux même de l'équipe.

Aussi, chargé de l'exécutif et garant de l'intérêt du service, j'entends respecter tous les choix du conseil municipal, ceux décidés démocratiquement et validés à la majorité. Sur d'autres points, la défense des intérêts de la commune et de son avenir reste mon unique priorité, en combattant d'une façon générale et sans retenue toutes tentatives d'utilisations de la collectivité à des fins personnelles ».